

BGT 2024 - Epreuves ponctuelles EDS non poursuivi en terminale - Documents à fournir par le candidat individuel

	Durée épreuve	Documents à transmettre au jury avant l'épreuve	Date limite de transmission au rectorat	Documents à remettre au jury le jour de l'épreuve
Arts du cirque	Oral 30 mn (sans préparation)	Document de synthèse et carnet de bord	lundi 6 mai 2024	
Arts plastiques	Oral 30 mn (sans préparation)			Document de synthèse incluant un corpus de 5 œuvres et carnet de travail 2 réalisations plastiques
Cinéma-audiovisuel	Oral 30 mn (sans préparation)	Réalisation audiovisuelle/ DVD, fichier audiovisuel, clé USB, document de synthèse et carnet de création	lundi 6 mai 2024	
Danse	Oral 30 mn (sans préparation)	Document de synthèse et carnet de bord	lundi 6 mai 2024	
Histoire des arts	Oral 30 mn (sans préparation)			Document de synthèse et dossier d'œuvres
Musique	Oral 30 mn (sans préparation)	Document de synthèse	lundi 6 mai 2024	Enregistrement audio-vidéo d'une pièce musicale
Théâtre	Oral 30 mn (sans préparation)	Document de synthèse et carnet de bord	lundi 6 mai 2024	
Langues Littératures et cultures étrangères et régionales	Oral 20 mn (sans préparation)			Le candidat remet à l'examineur au début de l'épreuve un dossier personnel
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	Oral 15 mn Préparation 30 mn			Le candidat remet à l'examineur au début de l'épreuve la liste des textes étudiés
Education physique, pratiques et culture sportives	Oral 30 mn (sans préparation)	Carnet de suivi	lundi 6 mai 2024	
Innovation technologique (STI2D)	Oral 20 mn (sans préparation)			Support numérique réalisé par le candidat sur la base d'un dossier technique
Sciences de gestion et numérique (STMG)	Oral 20 mn (sans préparation)	Dossier d'étude de gestion	lundi 6 mai 2024	

Textes de référence :

[Note de service du 29 juillet 2021 parue au BOEN n° 31 du 26 août 2021 \(voie générale\)](#)

[Note de service du 29 juillet 2021 publiée au BOEN n° 31 du 26 août 2021 \(voie technologique\)](#)

[modifiée par la note de service du 24 novembre 2021 parue au BOEN n° 45 du 2 décembre 2021](#)

